

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024
DELIBERATION N°2024-38

Le 4 juin 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (17) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8) : Mme MARCHAND à Mme CAZALET, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. GAILLARD, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à M. DUPUIS, Mme FERRAND à M. BERTHUOT.

ABSENTS (2) : Mme SANTANACH, M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

ZONE SPORTIVE AGORA : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'aménagement de la zone sportive AGORA (phase 2) comprenant la :

- création de 2 terrains de football synthétiques
- création de vestiaires, d'une buvette et de tribunes pour le football
- création d'un parcours sportif
- réalisation des équipements hydrauliques
- création d'un parvis mutualisés pour des évènements
- réalisation d'espaces de stationnement.

Considérant que ce projet est évalué à 4 668 207,43 €,

Considérant que ces travaux sont programmés pour la période 2024/2025,

Considérant que pour aider au financement de ce projet, il est possible de solliciter une subvention auprès de Nîmes métropole, de la Région, du Département, de l'Etat ainsi que de la Fédération de football (District Gard Lozère).

Considérant le projet, le budget et le planning prévisionnels présentés,

Considérant que ce projet est prévu au budget 2024 et au plan pluri-annuel d'investissement pour les années suivantes,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Maurice GAILLARD, Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver le projet de développement de la zone sportive Agora (phase 2)
- de solliciter le financement du Conseil départemental, du conseil régional, de l'Etat, de Nîmes métropole, de la fédération de football et de toute autre institution
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter ces financements et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 5/10/24

L'affichage/publication du : 6/06/24

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2438DEL
Objet :	Zone sportive Agora, demande de subventions
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	030-213000474-20240605-2438DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20240605-2438DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	859 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2438DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20240605-2438DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	130.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 juin 2024 à 14h44min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 juin 2024 à 14h44min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 juin 2024 à 14h44min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 juin 2024 à 14h49min30s	Reçu par le MI le 2024-06-05